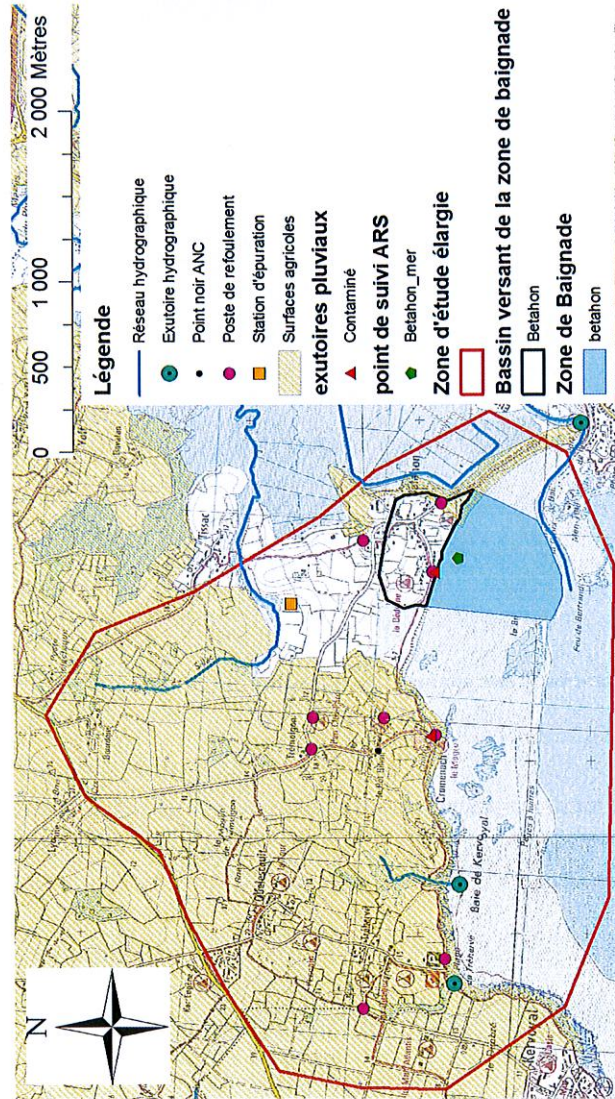


SOURCES POTENTIELLES DE CONTAMINATION DE L'EAU DE BAINNADE DE BETAHON



Historique de classement de la zone de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement directive 76/106/CEE	A	B	B	B	A
Classement directive 2006/77/CE			bonne	bonne	bonne

Qualité du milieu marin

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas échouages d'algues vertes (ulves) recensés sur les deux dernières années.
Risque sanitaire en cas d'accumulation d'importantes quantités d'algues sur la plage

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

Proliférations (blooms) printaniers de phytoplancton observés tous les ans, principalement pour le genre *Dinophysis*. Ces blooms entraînent l'accumulation de toxines dans les coquillages et peuvent entraîner des interdictions de consommation de ceux-ci. Aucun impact sur la sécurité des baigneurs.

Type de rejet	Fréquence potentielle de rejet (par saison balnéaire)	Conditions aggravantes ou déclenchantes	Flux moyen journalier (E. Coli/l)	Présence d'une zone tampon entre le rejet et la zone de baignade
Exutoire pluvial de Betahon	Pluie > 2,5 mm/h (hebdomadaire)	Pluie > 5 mm/h (mensuelle)	5.5*10 ⁶	non
Poste de refoiement de Betahon	1 (accidentel)	Forte pluie Panne	1.6*10 ¹¹	non
Déjections canines	permanente	/	2*10 ⁸	non
Exutoire pluvial de Cromenach	Pluie > 2,5 mm/h (hebdomadaire)	Pluie > 5 mm/h (mensuelle)	3.1*10 ⁶	oui (mer)
Ruisseau Saint-Eloi	permanente	Forte pluie	6.5*10 ¹¹	oui (mer)
Vidange de bateau de plaisance	permanente	Week-end	6*10 ⁶	oui (mer)
Ruisseau de Kervoyal	permanente	Forte pluie	3*10 ⁹	oui (mer)
Ruisseau de Tréhervé	Temporaire (temps de pluie)	Forte pluie	4*10 ⁹	oui (mer)

Conditions à risque pour la qualité de l'eau de baignade

- Présence d'animaux sur la plage (chiens, chevaux)
- Forte pluie (plus de 5 mm/h)
- Vidange sauvage ou accidentelle (camping-car ou effluents d'élevages) dans le cours d'eau ou dans la zone de baignade.

Mesures de gestion mises en place

Gestion préventive

Mise en place d'un plan de gestion en cas de pollution suspectée ou avérée

Amélioration de l'information du public : affichage de la présente fiche de synthèse et des analyses ARS à proximité de la zone de baignade

Sensibilisation du public au risque sanitaire lié à la présence d'animaux

Gestion à long terme

Raccordement du Camping du Bédume

Instance responsable de la zone de baignade

M. le Maire d'Ambon
3 place de la Motte
56190 Ambon
Téléphone : 02 97 41 12 06
Fax : 02 97 41 25 87